

Déclaration sur l'Utilisation de

Photo-initiateurs de faible poids moléculaire dans les encres et vernis UV standard pour des applications non NPH (Nutrition, Pharma, Hygiène)

Dans la fabrication de la plupart des encres et vernis UV standard proposés en général par l'industrie des encres d'imprimerie, donc également par Siegwerk, pour des applications **non NPH**,

2,4,6-Triméthylbenzophénone (CAS 954-16-5),

Méthyl-2-benzoylbenzoate (aussi appelé MBB, CAS 606-28-0),

2,2-Diméthoxy-2-phénylacétophénone (aussi appelé benzildimethylketal BDK, CAS 24650-42-8),

2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone (CAS 7473-98-5),

2,4-Diéthyl-9H-thioxanthen-9-one (aussi appelé DETX, CAS 82799-44-8),

4,4-Bis(diéthylamino)benzophénone (aussi appelé EMK, CAS 90-93-7),

1-Hydroxycyclohexylmethylcétone (aussi appelé HCPK, CAS 1947-19-3),

Ethyl phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate (aussi appelé TPO-L, CAS 84434-11-7)

et **beaucoup d'autres photo-initiateurs de faible poids moléculaire**, sont des composants intentionnellement ajoutés.

Ces photo-initiateurs sont inadaptés aux applications NPH. Il existe presque toujours un risque potentiel de transfert dans les denrées alimentaires (migration) et donc d'ingestion et/ou d'absorption cutanée par contact direct ou indirect avec une surface imprimée.

En revanche, dans les cas **d'emballage d'articles non NPH**, l'absorption par ingestion dans le corps peut en grande partie être exclue. Les marchandises conditionnées ne sont ni consommées ni destinées à la résorption cutanée et/ou au contact direct à long terme avec les muqueuses. Par conséquent, **le potentiel de migration desdits photoinitiateurs de bas poids moléculaire n'est en aucun cas problématique**. Cependant, certains emballages spéciaux pour produits cosmétiques présentant un risque relativement important de transfert de migrants potentiels des couches imprimées vers l'organisme humain, par exemple par application orale ou par contact prolongé avec la peau ou les muqueuses, nécessitent une évaluation différente. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section Information Client Siegwerk «Encres d'imprimerie pour l'emballage de produits cosmétiques».

En ce qui concerne d'autres problèmes de santé, tels que le contact direct de courte durée et non intentionnel de couches imprimées avec la peau ou les muqueuses (contact bouche / lèvres), Siegwerk peut vous assurer qu'en général, tous les produits fournis par Siegwerk sont formulés conformément aux principes de la politique d'exclusion EuPIA (www.eupia.org).

Toutefois, il est important de noter que de manière générale, les clients doivent toujours suivre les recommandations du fabricant d'encres décrites dans la fiche technique.

Les informations contenues dans ce document reflètent la politique et les engagements de Siegwerk. Cette déclaration est valable sans signature.